MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2022 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Hilaire-Petitville)

Secrétaire de séance : Jean-Marie POULAIN

DÉLIBÉRATION

CS 2022/65 Domaine de compétences par thèmes - Environnement - Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du protocole concernant le projet de reconversion de la tourbière de Baupte

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 mars 2022 à Caentanles-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 8 mars 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Sylvain LETOUZE (pouvoirs de Valérie LAISNEY et Cédric NOUVELOT), Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN (pouvoir de Martine LEMOINE), Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (pouvoir de Hervé MARIE), Françoise **LEROSSIGNOL**, Thierry **LETOUZE**, Patrick **THOMINES** (pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô – pouvoir de Jean-René LECHATREUX), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – pouvoir de Aurélie GIGAN)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais pouvoir de Marie-Agnès HEROUT), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien **MARION** (Appeville), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place – pouvoir de Françoise PHILIPPE), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Dézert)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marie COUELLIER (Région Normandie), Jean-Louis HARDY (Chambre de Métiers de la Manche), Matthieu **LEBLOND** (Finances publiques de Saint-Lô), Jean-Luc **MICHEL** (CESER Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Malika CHERRIERE, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

1/3

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Françoise PHILIPPE (Catteville), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche, Emmanuel FAUCHET (directeur du CAUE de la Manche), Hervé MORIN (président de la Région Normandie), Gwenaëlle DUPONCHEL (Finances publiques de Saint-Lô), Françoise PLOUVIEZ-DIAZ (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc LEGER (président du CESER Normandie), Isabelle MARIE-HUET (DREAL Normandie), Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Antoine AUBRY (Président du Syndicat de la Vire), Christophe GERVAIS (DDTM du Calvados)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, François STREIFF, Jean-Baptiste WETTON

Nombre de votants : 28 membres + 10 pouvoirs Soit un quorum de 38 membres sur 58

CS 2022/65 Domaine de compétences par thèmes - Environnement - Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du protocole concernant le projet de reconversion de la tourbière de Baupte

Conformément aux orientations stratégiques figurant dans le rapport du CGAAER et du CGEDD publié en Juillet 2021, la Préfecture de la Manche a impulsé un projet concerté de reconversion de la tourbière de Baupte.

Le Parc est sollicité pour le pilotage et le coordination de cette mission, s'inscrivant dans les perspectives d'arrêt de l'exploitation de la tourbe et des pompages, en 2026.

Le projet a pour objet de concilier les objectifs suivants :

- protéger la zone humide, qui présente un intérêt majeur en raison de sa biodiversité et de ses fonctionnalités écologiques, notamment pour la séquestration du carbone ;
- accompagner les agriculteurs et les autres usagers concernés à s'adapter aux évolutions du marais, tout en conduisant un véritable projet agricole visant à conserver et valoriser une agriculture d'élevage extensif en zone humide, favorable à la conservation du site ;
- faire émerger un projet de valorisation territoriale du site, dans son environnement plus vaste des marais du Cotentin et du Bessin, qui permette de combiner l'ambition scientifique, que représente la conservation et la renaturation de la tourbière et une valorisation de ses patrimoines naturels et culturels, au travers d'une offre de tourisme de nature cohérente avec le territoire du PNR.

La mise en œuvre de cette démarche s'appuie sur un protocole d'accord, en cours de finalisation, ayant fait l'objet d'une réunion du comité de pilotage du projet, le 14 mars 2022 en Préfecture .

Ce protocole sera proposé à la signature du Préfet de la Manche, du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, de la Chambre d'Agriculture de la Manche, du Conseil Départemental de la Manche, de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et de la Communauté de Communes Baie du Cotentin, des communes impactées (Auvers, Baupte, Montsenelle, Gorges, Le Plessis- Lastelle) et du Syndicat du Bauptois.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Prévu pour une durée de 4 ans, il a pour objet de définir les conditions et les modalités de collaboration des représentants des acteurs impliqués dans le devenir du site de la tourbière de Baupte, afin d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune, en référence aux recommandations du rapport CGAER et du CGEDD, dans le but de préserver à la fois cette zone écologique majeure, l'activité agricole à proximité et de permettre un projet de valorisation territoriale.

Un comité de pilotage sous l'égide du Préfet et un groupe projet, animé par le Parc, sont créés.

Le rôle du Parc, acté par ses élus dans la délibération de Bureau n°2021/15 du 14 décembre 2021, est d'être l'animateur du projet de reconversion.

Les résultats de la démarche dépendront de la mobilisation des signataires du protocole. Le Parc ne pourra pas, notamment, être tenu responsable de la situation hydraulique consécutive à l'arrêt des pompages par l'entreprise, en 2026.

Le projet souhaité, post 2026, de maintien d'une gestion de l'eau pour permettre aux exploitations agricoles de s'adapter dépendra d'aspects réglementaires (autorisation), financiers (prise en charge des pompages, entretien des équipements, temps agent) et organisationnels (maîtrise d'ouvrage), qui ne dépendront pas du Parc.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Présidente à signer ce protocole dès qu'il sera finalisé. **ADOPTÉ à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme

Transmis en préfecture le 06 avril 2022

Françoise LEROSSIGNOL, Présidente

Parc naturel régional

des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTE ITIN ET DU BESSIN

3 Village Vants d'Ouve HP 137 250 Long du-Mont 50000 CALENTAN-LES-MARAIS Fél. 02 63 74 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

